



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
LES CARPES DORÉES



SOMMAIRE

2

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES

Compte-rendu d'activités pour 2022

7

REMPOISSONNEMENTS

Plans d'eau et rivière de 2010 à 2022

8

ETUDE COMPARATIVE DES EFFECTIFS

Variation du nombre de pêcheurs

9

RAPPORT FINANCIER

Extrait annuel de la comptabilité 2022

Bilan Général 2022

Rapport des vérificateurs aux comptes

Les finances de L'A.A.P.P.M.A.

14

RAPPORT MORAL

Les effectifs, les parcours de pêche

L'entretien des berges et des plans d'eau

La protection des milieux aquatiques

La restauration des milieux aquatiques

Les activités piscicoles

Les activités extra piscicoles

Reprise de l'activité de l'APN

Le grand cormoran

Team Compétition des Carpes Dorées

Le repoissonnement 2022

La pêche est en ligne

24

REGLEMENTATION

Réglementation de nos plans d'eau

La carte de pêche 2023

27

INFORMATIONS

Calendrier des manifestations

Calendrier des concours 2023

Conception – Réalisation – Rédaction :
Gérard LEGRET

Crédit photos :
Gérard LEGRET

Impression et Finition
L'ECHO de BROU
Brou Publicité
02 37 47 00 52





COMPTE-RENDU D'ACTIVITES

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises, le nombre de manifestations et leur importance justifiant ces réunions toujours très constructives pour mener à bien leur déroulement.

Indépendamment de ces réunions liées à son bon fonctionnement, l'A.A.P.P.M.A. était représentée à l'Assemblée Générale de la Fédération, qui s'est déroulée le 29 avril 2022 à Champhol. L'autre Assemblée Générale de la Fédération programmée habituellement en novembre ayant été finalement annulée à cause des difficultés rencontrées pour la location d'une salle. L'Assemblée Générale statutaire de

l'AAPPMA s'est donc déroulée l'année dernière le 20 mars à 9 heures, pour accueillir ensuite à 11 heures, celle du Groupement des AAPPMA du Pays Perche. Avant d'aller plus avant dans ce compte-rendu d'activités, un petit rappel du rempoissonnement 2022 qui a été effectué le 18 novembre dernier, avec le concours de nombreux bénévoles.

Au cours de ce rempoissonnement, 208 kg de gardons de 3 à 4 étés, 103 kg de belles tanches, 20 kg de brochets maillés, et 15 kg de sandres ont été déversés dans les plans d'eau G. Lecomte 1 et 2. De nouveau 50 kg de très grosses brèmes ont été déversées le 19 janvier dernier. Cela représente donc une dépense finale de 2726,86 €.

OUVERTURE DE LA TRUITE



Pour l'ouverture de la truite le 12 Mars, 80 kg de truites avaient été déversées quinze jours auparavant sur l'ensemble de nos parcours. Comme toujours beaucoup de monde sur les berges ce jour-là. Le 08 avril, 70 kg de truites seront à nouveau déversées. A noter qu'au mois d'octobre 50 kg de géniteurs avait été déversés, au total c'est donc 200 kg de salmonidés et près de 450 poissons adultes qui seront déversés pour un poids moyen de 450 grammes. Le montant de ce rempoissonnement s'élève ainsi à : 1497,58 €. De quoi ravir les pêcheurs, l'unique manière aussi de satisfaire la pression de pêche toujours importante en ce début de saison.



Ouverture de la truite le 12 mars 2022 sur l'Yerre à La Bazoches-Gouet

Le déversement des truites lors des rempoissonnements nous prend toujours un peu de temps et pour cause... Nous nous attachons en effet à les déverser sur l'ensemble de nos parcours à truites de manière homogène afin que l'ensemble des pêcheurs puisse avoir les mêmes chances de réussite en venant pêcher sur nos parcours. Et cela pour chaque rempoissonnement, quel que soit le nombre de truites à déverser.

LA VIE AUX PLANS D'EAU G. LECOMTE

Ouverts toute l'année, nos plans d'eau connaissent une fréquentation importante. Il est très rare, surtout en période estivale, de ne rencontrer personne au bord de l'eau. Le plus souvent, les pêcheurs s'installent pour la journée, souvent en famille. Les commodités présentes sur le site n'y sont bien sûr pas étrangères. C'était aussi l'objectif recherché. Les contrôles réalisés montrent aussi qu'un nombre important de pêcheurs d'AAPPMA voisines et même d'ailleurs, surtout des carpistes, pratiquent sur le site.



TRAVAUX AUX PLANS D'EAU G. LECOMTE



Chaque année, l'histoire se répète...Les violents coups de vent de la période hivernale provoquent la chute d'arbres au bord de l'eau et génèrent au sol de grandes quantités de bois morts qu'il faut ramasser pour garder les berges propres.

Faute d'être ramassées, c'est autant de branches qui finiront dans le cours d'eau lors des crues et contribueront à générer des embâcles. La fréquence et l'importance des tempêtes semblent bien s'intensifier

au fil des ans. Avec le temps, les vieux arbres dépérissent et génèrent ainsi beaucoup d'entretien. C'est notamment le cas des peupliers, mais ce ne sont pas les seuls... Merci aux bénévoles pour cet indispensable entreprise.

L'ENTRETIEN DES BERGES ET DES PLANS D'EAU



Un travail physique et pas toujours facile...

Chaque année, le Chantier Vert de Dunois Perche Insertion est à pied d'œuvre pour l'entretien de nos parcours.

Ce ne fût pas le cas l'an passé, le chef de chantier s'étant fracturé la cheville, aucune action de nettoyage ne pût être réalisée. De ce fait, un gros travail attendait le Chantier Vert de DPI aux plans d'eau. il aura fallu 120 heures de labeur pour restaurer et élaguer la végétation des berges des plans d'eau, et la rive droite de l'Yerre qui serpente le long des plans d'eau.



L'équipe de D.P.I au travail



Autre sujet d'inquiétude pour les bénévoles de l'association : le sécheresse et les températures caniculaires de l'été dernier. De ce point de vue, l'année 2022 restera dans les annales comme une année exceptionnelle. Pour autant, en ce qui

concernent nos parcours, nous n'avons eu aucune mortalité à déplorer. Certes, le niveau d'eau était très bas et nous avons flolé l'assec en certains endroits. Une situation déjà connue en ce qui nous concerne, ce seuil de vigilance étant atteint de manière récurrente presque chaque été.



FÊTE DE LA PÊCHE



► Une timide reprise ...

Après deux années d'absence dues à la crise sanitaire, nous pouvions espérer que la reprise de cette manifestation mobiliserait un public et une participation importante. Malheureusement, ce ne fût pas le cas. Il est vrai que la date choisie par la fédération nationale (1^{er} week-end de Juin, de surcroit férié à cause de la Pentecôte) n'était sans doute pas la meilleure date. Ajoutons à cela une météo peu favorable à cause des orages, et nous

avons du coup des critères peu propices à déplacer les foules ! Quoiqu'il en soi, une dizaine de jeunes accompagnés sont venus disputer le concours organisé à leur intention. Après une bonne heure et demie de pêche, c'est Léo Huillery, de Chapelle-Guillaume qui remporte le concours. Après le goûter offert aux enfants, tous sont repartis avec des cadeaux. Canemoulinets, seaux, amorce et du petit matériel pour le plus grand plaisir des enfants.



Le groupe de participants

L'ATELIER PÊCHE NATURE



► Un effectif réduit, cette année...

Dur, dur, la reprise ! Seulement trois jeunes ont participé à l'Atelier Pêche Nature cette année. le président y reviendra sans doute tout à l'heure...

RENCONTRE AVEC L'ACCUEIL DE LOISIRS



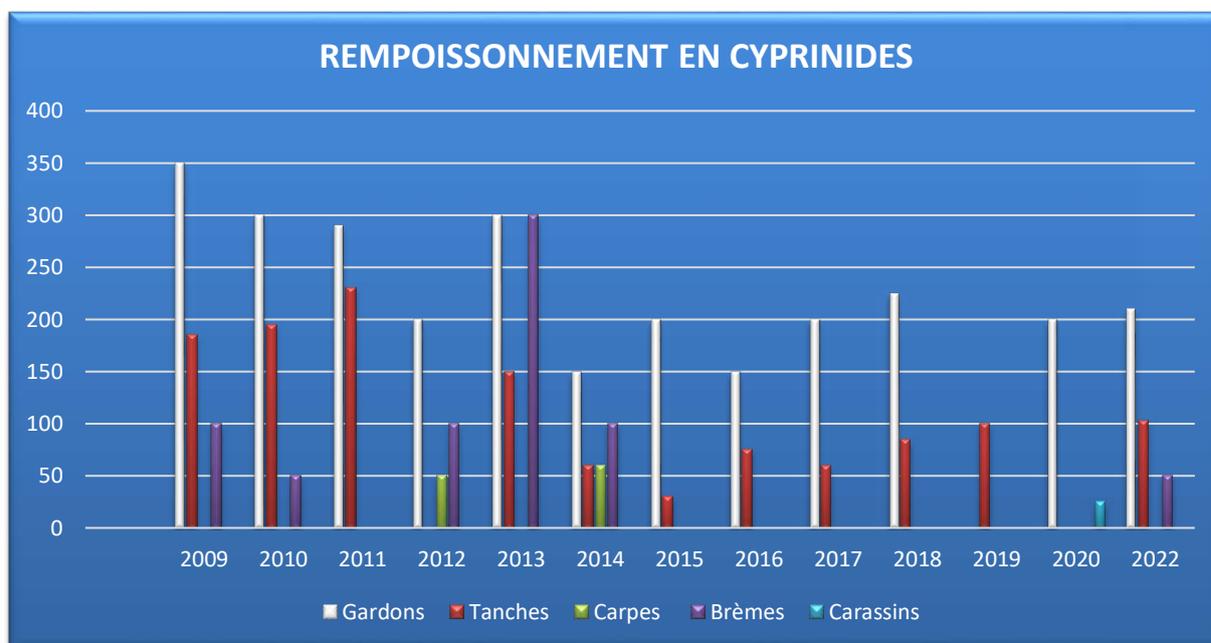
Le 15 juillet dernier, l'AAPPMA recevait les enfants de l'Accueil de loisirs de la commune pour participer à la découverte du loisir pêche aux plans d'eau G.Lecomte. Pour la plupart, une première expérience pour ces petits pêcheurs ravis de passer la matinée au bord de l'eau. Compte-tenu de la richesse piscicole des plans d'eau, nous n'étions pas trop inquiet sur le nombre de capture, mais la réalité a rapidement dépassé nos prévisions. Nombre de gardons, très mordeurs, firent rapidement le bonheur des enfants, si bien que c'est à regret que nos petits pêcheurs rendirent leur canne aux encadrants. Peut-être les reverrons-nous cette année. Ce sera avec grand plaisir en tout cas !

Comme l'année écoulée, j'ai l'espoir de vous voir très nombreux à nos manifestations en 2023, a première fois le 11 Mars prochain pour l'ouverture de la truite de 6H 46 à 19 H 22 pour être précis, avec encore une fois ce petit rappel : la taille réglementaire des truites fario est de 30 cm.

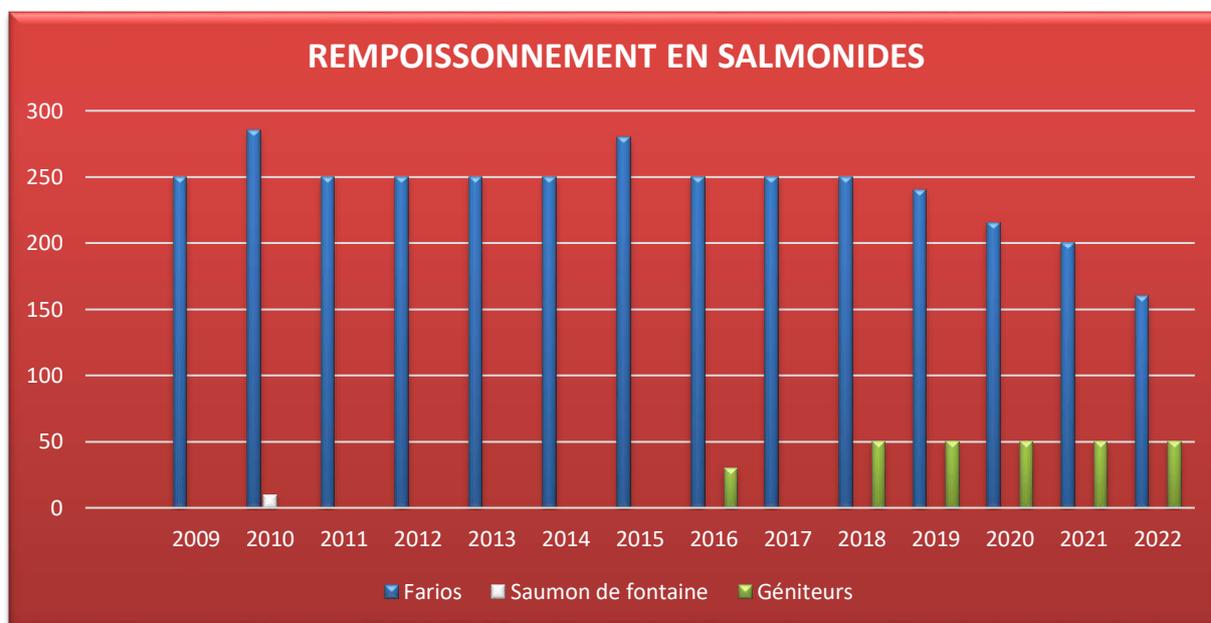
Merci de votre attention ■



REMPOISSONNEMENTS RIVIERE ET PLANS D'EAU

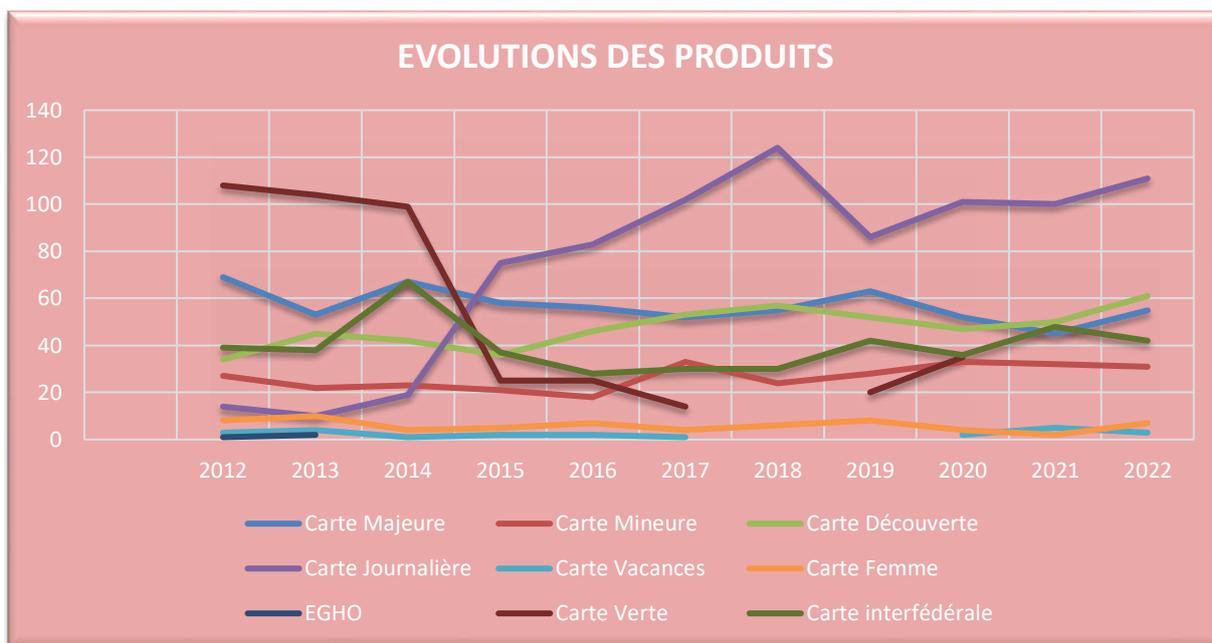


SUR LES DIX DERNIERES ANNEES



LE REMPOISSONNEMENT EN TRUITES FARIO. ON NOTERA POUR LA PREMIERE FOIS EN 2016, L'INTRODUCTION DE GENITEURS.

ETUDE COMPARATIVE DU NOMBRE DE PÊCHEURS ET DES PRODUITS SUR UNE DECENNIE



VARIATION DU NOMBRE DE PÊCHEURS PAR PRODUITS

LES EFFECTIFS DE L'A.A.P.M.A.



CE GRAPHIQUE MET EN EVIDENCE L'EVOLUTION DU NOMBRE DE PÊCHEURS AU SEIN DE L'AAPPMA AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES

A.A.P.P.M.A "LES CARPES DOREES"

COMPTES DE RESULTAT 2022

CHARGES

COTISATIONS	1943,80
FD	20,80
Cartes bailleur	312,00
Cartes C.A.	1012,00
Cartes promotionnelles	179,00
Licences	420,00
ADMINISTRATION	3109,78
Frais financiers / impayés	76,04
Brochures	532,60
Entretien / équipement	
Frais d'A.G. A.A.P.P.M.A.	99,53
Frais d'A.G. F.D	37,00
Ristournes dépositaires	
Cadeaux / cérémonie	274,8
Frais de déplacements	124,42
Promotion loisir pêche	
Assurances	170,00
Cotisations	53,90
Fournitures pour l'APN	
EDF vannage du Glaçis	120,24
Annonces et insertions	1261,56
Fournitures administratives	359,69
Autres fournitures	
Autres charges - téléthon	
Indemnités diverses	
EXPLOITATION	25776,2
Matériel - équipement	5018,61
Empoisonnement	4267,7
Garderie	173,00
Entretien des parcours	2988,00
Frais liés aux manifestations	910,69
Concours de pêche	810,27
Location immobilière SDF	585,00
Manifestations (lotos)	10943,93
Taxe foncière / EDF	79,00
TOTAL	30829,78
DEFICIT	

PRODUITS

COTISATIONS	3421,50
Majeures et interfédérales	2047,50
Femmes et mineures	367,30
Découvertes	183,00
Journalières	555,00
Cartes hebdo /EHGO	268,70
ADMINISTRATION	8206,82
SUBVENTIONS	4785,32
Subvention APN CD 28	
Subvention communale	630,00
Subvention Ent. berges	1045,80
Subvention garderie	173,00
Subvention alevinage	123,52
Autre subvention	2389,00
Subvention FD concours	100,00
Subvention APN FD	300,00
Subvention C. Départemental	
Subvention tirs cormorans	24,00
PRODUITS FINANCIERS	166,29
Intérêts CSL C.A.	1,20
Intérêts parts sociales	0,40
Intérêts Livret A	121,72
Intérêts Crédit Mutuel	42,97
EXPLOITATION	23934,20
Atelier Pêche Nature	30,00
Activités annexes Team	
Rbt Autres produits	510,00
Produits exceptionnels	
Dons	50,00
Concours de pêche	448,50
Prestation de service	122,00
Manifestations (lotos)	22773,70
TOTAL	32307,31
EXCEDENT	1477,53

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

REPORT A NOUVEAU

Solde au 31 12 2021	39399,45
Résultat de l'exercice	1477,53

TOTAL **40876,98**

REPARTITION DES FONDS

Compte courant C.A.	18092,15
Compte courant C.M.	889,59
Livret Bleu C.M.	3165,69
Compte sur livret C.A.	510,69
Capitop Euroblig C	7956,57
Livret A	11095,91
Parts sociales	20,00
Caisse	364,80

TOTAL **42095,40**

Chèques non débités	1438,22
Charges à payer	
Produits à recevoir	219,80

TOTAL **40876,98**

Fait à LA BAZOCHE-GOUET

Certifié conforme, le 28-févr-23

Le Trésorier,

Marc-Vincent CHAUVEAU



RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Le 10 mars 2023, nous nous sommes rendus à la salle des Arcades avec le Trésorier, Monsieur Marc-Vincent CHAUVEAU, ainsi que le Président, Monsieur Gérard LEGRET.

L'ensemble des journaux de comptabilité, pièces comptables, justificatifs des recettes et dépenses nous ont permis de constater la parfaite concordance et sincérité des comptes de l'A.A.P.P.M.A. « LES CARPES DOREES ».

Solde des comptes au 31 Décembre 2022 :

❖ Compte courant C.A.	18092,15
❖ Compte courant C.M.	889,59
❖ Livret bleu C.M.	3165,69
❖ Compte sur livret C.A.	510,69
❖ Capito Euroblig C	7956,57
❖ Livret A C.A.	11095,91
❖ Parts sociales	20,00
❖ Caisse	364,80
	42095,40

En conséquence, nous vous invitons à féliciter le Trésorier et lui donner quitus pour l'exercice 2022.

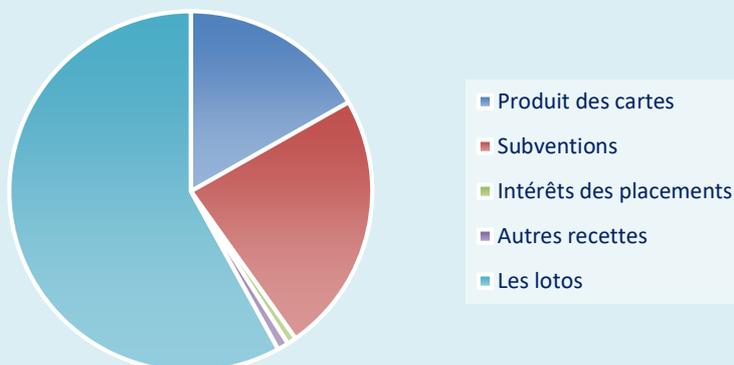
Les vérificateurs aux comptes,

Robert LINCKER

Dominique VERY

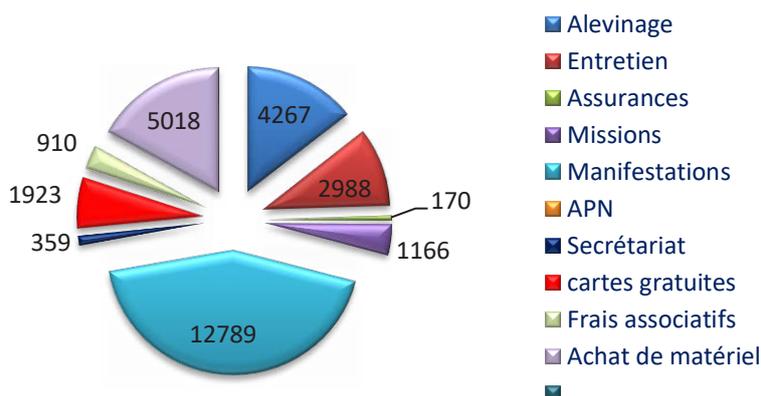
LES FINANCES DE L'A.A.P.P.M.A. EN 2022

RECETTES PAR NATURE



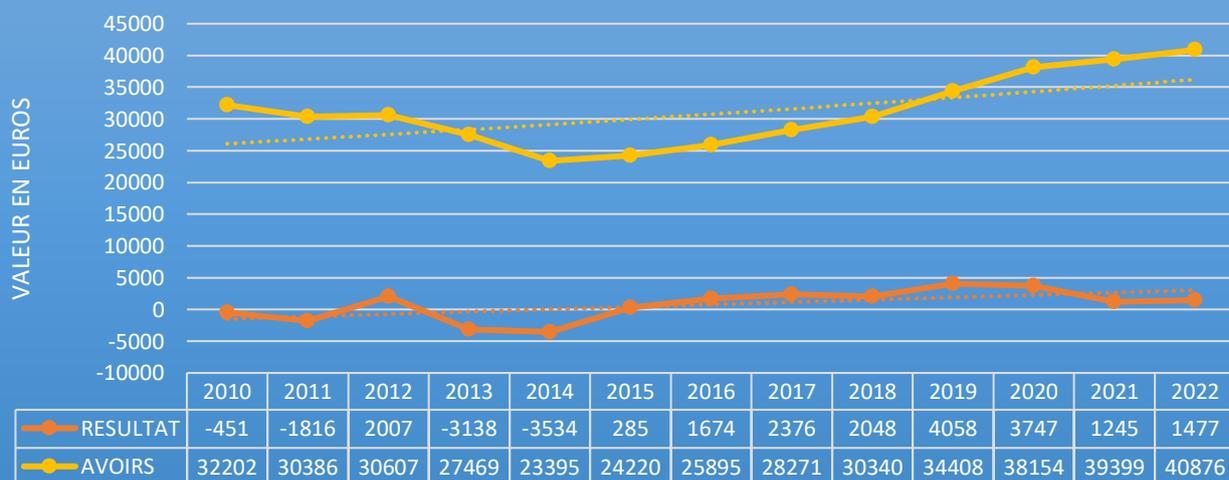
Ce graphique fait ressortir l'importance des recettes extra-piscicoles et ce que représente réellement le produit des cartes dans les recettes de l'association en 2021.

DEPENSES PAR NATURE



Ce graphique met en évidence l'importance des dépenses par nature. L'alevinage, les missions statutaires, et surtout celles liées aux manifestations comme les lotos représentent les postes les plus importants.

HISTOGRAMME DU COMPTE DE RESULTATS







RAPPORT MORAL

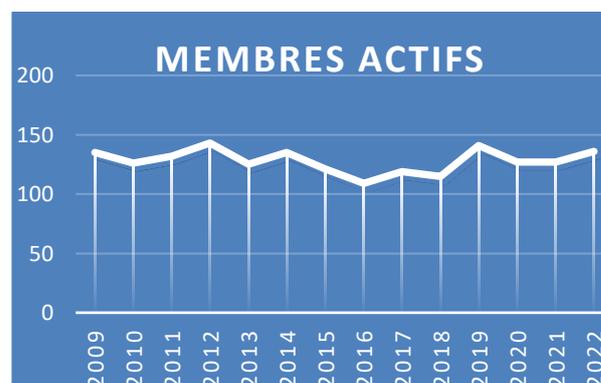
Une année 2022 qui reprend des couleurs! Enfin, les choses s'améliorent... A part le début d'année, où les contraintes sanitaires sont restées assez fortes, l'arrivée du printemps marqua un retour à une vie presque normale. Si nous n'avons pas pu organiser notre loto du mois de janvier comme d'habitude du fait de prescriptions sanitaires toujours contraignantes, il faut bien reconnaître aussi que le moral des français n'était pas au beau fixe, et en tout état de cause n'incitait guère les joueurs à venir jouer au loto. Et puis progressivement, la vie associative reprit ses droits, ce qui permit l'organisation de nos manifestations habituelles. Au final, une année plutôt satisfaisante, avec des effectifs en hausse, une bonne fréquentation de nos parcours, la palme revenant aux plans d'eau avec la présence quasi quotidienne de nombreux carpestes. Autre sujet de satisfaction, aucune mortalité à déplorer dans nos plans d'eau au cours de l'année écoulée. Certes en fin de saison, le niveau d'eau avait baissé, mais sans dépasser ce qu'il est convenu d'appeler le seuil d'alerte.

LES EFFECTIFS

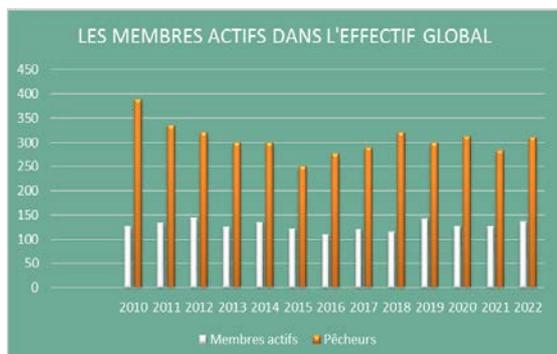
Au cours de l'année 2022, l'A.A.P.M.A « Les Carpes Dorées » a délivré 136 cartes de membres actifs, dont 42 cartes interfédérales, 55 cartes « personne majeure », 1 carte automnale, 31 cartes « personne mineure », 7 cartes « découverte » pour les femmes. Pour les membres dits associés : 61 cartes « découverte » pour les moins de 12 ans, 3 cartes hebdomadaires, 111 pêcheurs ont fait le choix d'une carte journalière pour les plans d'eau G. Lecomte. L'A.A.P.M.A. a accueilli ainsi 311 pêcheurs de toute classe d'âge sur ses parcours. Concernant les membres actifs, la hausse s'établit à 7,09%. La vente des cartes journalières est en légère hausse également avec 11 cartes en plus pour la saison.

► Légère hausse des membres actifs

A l'évocation de ces chiffres, nous constatons une hausse significative de certains produits. La progression des membres actifs s'accroît avec 9 cartes supplémentaires, c'est une bonne nouvelle. L'augmentation des cartes journalières de 11 % est conforme aux statistiques départementales.



C'est une vente de cartes qui tend à progresser d'année en année. Sans doute un produit à suivre en matière de développement du loisir pêche.



Tous produits confondus, la hausse est de 10,28% avec 29 cartes supplémentaires par rapport à l'an passé. Nous retrouvons là des chiffres comparables à ceux de 2019 à quelques exceptions près. Notamment celle des cartes « découverte » en progression de 22 %. A souligner également la très belle envolée des cartes « découverte femme » qui passe de 2 à 7 cartes pour l'année écoulée. Souhaitons que cette année nous soit aussi favorable en vente de cartes, avec d'agréables conditions climatiques.

Pour clore ce chapitre, je le rappelle et je le dis tous les ans, en aucun cas les véhicules ne doivent être garés dans les champs de propriétaires riverains, et à fortiori directement au bord de la rivière.

Respectez les clôtures, les cultures, ne laissez aucun débris, c'est le moins que nous puissions faire pour garder de bonnes relations avec nos riverains et pérenniser nos parcours.

L'ENTRETIEN DES BERGES ET DES PLANS D'EAU

Une nécessité à bien des égards !

Le Chantier Vert de Dunois Insertion est à pied d'œuvre sur nos parcours depuis de

nombreuses années maintenant. Et cette année encore, j'ai signé la convention annuelle qui nous permettra d'avoir un programme de travaux d'entretien des berges sur nos parcours ainsi que nos plans d'eau.



En ce qui concerne l'année 2022, nous l'avons évoqué tout à l'heure dans le rapport d'activité, le chantier vert de DPI a pu intervenir comme d'habitude. Un programme de travaux est déjà prêt pour cette année, le travail ne manque pas, de quoi occuper l'équipe et les bénévoles.

LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Une priorité absolue !

Inscrite dans ses missions d'intérêt général liées à la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole, il va de soi que l'A.A.P.M.A. est à la fois sensible et attentive à tout ce qui touche ce patrimoine naturel à l'équilibre fragile, et plus généralement l'environnement. Toute action d'information, de formation, d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques, du développement durable et de la biodiversité ne peut être que profitable à notre cadre de vie, ne l'oublions surtout pas !

LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



Les déversements de géniteurs Chaque année depuis 2016, nous déversons des géniteurs de truites fario en lieu et place des truitelles comme nous le faisons auparavant sur nos parcours à truites. En octobre dernier, nous avons donc déversé 50 kg de géniteurs fario sur l'ensemble de nos parcours restaurés.



Faites-nous des petits....

LES ACTIVITES PISCICOLES



Une magnifique journée partagée avec les compétiteurs aux plans d'eau G. Lecomte. Beaucoup de poissons, de la convivialité, que demander de plus...

LES ACTIVITES EXTRA-PISCICOLES

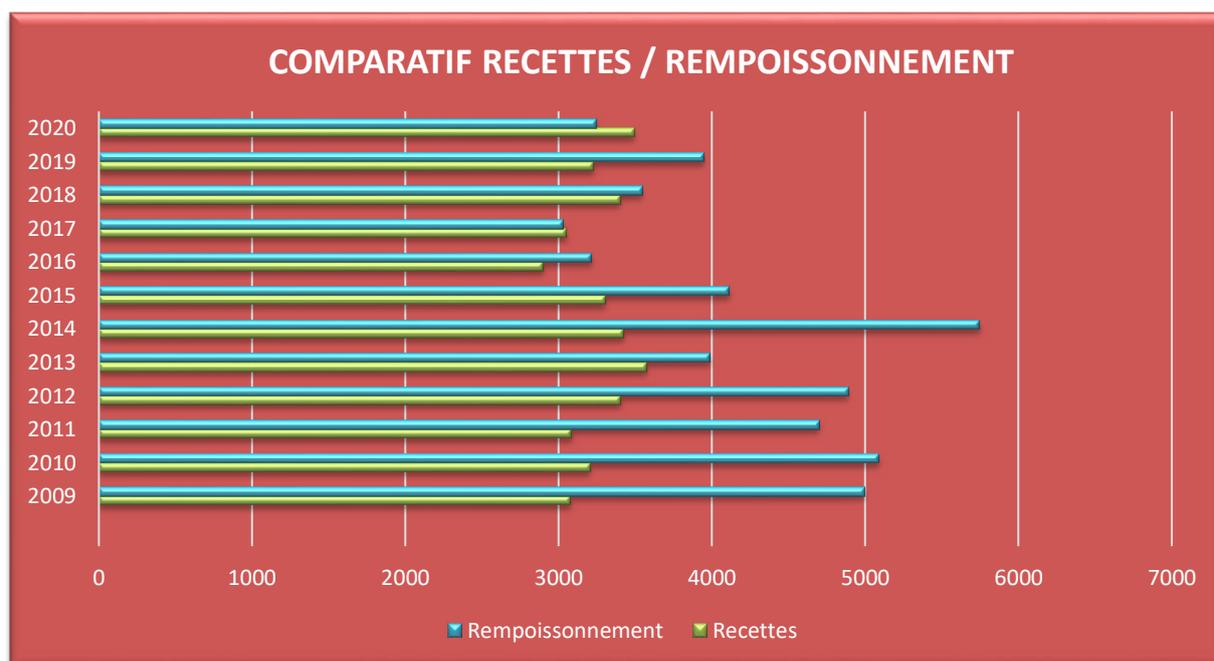
Toujours indispensables !

Difficile d'imaginer de ne plus organiser de lotos ! Ces recettes sont prépondérantes pour continuer d'assurer l'ensemble de nos activités et maintenir le rang de l'association.

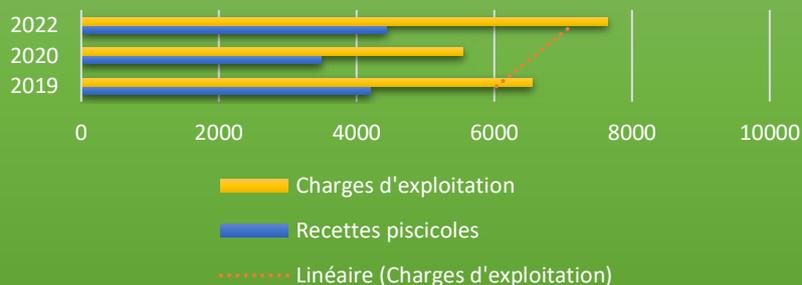




La seule recette des cartes de pêche au sein des activités halieutiques est largement insuffisante pour couvrir les charges d'exploitation et administratives. En moyenne, c'est près de 15 000 € de charges constatées au 1er janvier chaque année qu'il faut financer. Les seules ressources piscicoles sont largement insuffisantes. Elles ne couvrent même pas les dépenses d'exploitation. Il nous faut donc compenser par des activités extra-piscicoles. Les ressources générées par l'organisation de lotos y contribuent pour l'essentiel, sans elles, nous serions dans l'obligation de revoir à la baisse notre mode de fonctionnement, et peut-être même nos investissements, ce qui serait fort dommageable pour l'AAPPMA et les pêcheurs bien sûr. En 2022, nous avons pu organiser 3 lotos.



CHARGES D'EXPLOITATION / RECETTES PISCICOLES



Les charges d'exploitation sont près de la moitié supérieure au produit des cartes de pêche. Pour être à l'équilibre, il faudrait supprimer par exemple, l'entretien des parcours et diminuer de manière drastique le coût des rempoisonnements ! Inconcevable...

REPRISE DE L'ACTIVITE DE L'ATELIER PÊCHE NATURE



A cause de la pandémie du Covid 19, nous n'avons pas pu ouvrir l'APN en 2020 ni même en 2021. Nous avons pu reprendre cette activité l'année dernière afin de former des jeunes pêcheurs désireux de s'investir dans le loisir « Pêche ». Indépendamment du loisir pêche, le volet sur la découverte de la nature, et surtout la protection des milieux aquatiques est de première importance. Trois jeunes seulement ont rejoint l'APN, c'est peu au regard des autres années. Pour cette année, rien n'est encore figé, l'encadrement pose problème également, disponibilité, compétence... je réfléchis à une autre alternative avec le concours des agents de développement de la fédération de pêche.

LE GRAND CORMORAN : *un prédateur envahissant !*



© JP. Mériaux / Corif

Une vraie calamité pour nos rivières et nos plans d'eau !

Le grand cormoran a toujours fait l'objet d'une procédure de régulation. Jusqu'ici, le ministère de la Transition écologique définissait un quota triennal de tirs département par département, non seulement pour les piscicultures mais aussi pour les eaux libres. Mais coup de tonnerre, le 1er octobre 2022, prétextant des arrêtés suspendus suite aux recours départementaux déposés par la LPO (15 recours en 2021 sur 97 arrêtés), le ministère n'a tout simplement pas reconduit les autorisations de tirs de régulation du cormoran sur les eaux libres françaises pour la période 2022-2025.

Des effectifs de cormorans en hausse !

Protégé par la Directive Oiseaux, le grand cormoran poursuit son expansion et hiverne au bord des rivières et plans d'eau où vivent des espèces piscicoles. Chaque automne/hiver, ils sont environ 100 000 à s'installer en France après avoir nidifié en Europe du Nord et une partie s'est dorénavant sédentarisée. Redoutables prédateurs, ils consomment entre 300 et 500 grammes de poisson par jour chacun en s'attaquant aux espèces disponibles dont les migrateurs, le brochet, l'ombre commun et la truite...

Plus de 100 000 couples sur le territoire national !

L'augmentation constante des populations est documentée par le Rapport triennal de Loïc Marion, publié en novembre dernier. Il recense plus de 11 000 couples sur le territoire, soit une progression de 16 % depuis 2018. Cette progression est avant tout due aux populations continentales (+20%), qui se retrouvent dans 52 départements.

Il est également important de noter que la sédentarisation de l'espèce s'accélère avec près de 20% d'augmentation du nombre de dortoirs depuis 2015.

Documentation : Fédération Nationale de la Pêche en France

TEAM COMPETITION DES CARPES DOREES



Le Team compétition voit son effectif grossir ! Deux nouveaux membres l'ont rejoint, ce qui porte à dix dorénavant le nombre de compétiteurs. Nous aurons bien sûr l'occasion de suivre leur parcours en compétition au cours de l'année. Un choix qui fait honneur à l'association et contribue ainsi à porter un peu plus haut les couleurs de l'association. Nous leur souhaitons beaucoup de réussite...

LE REMPOISSONNEMENT DE FIN D'ANNEE



Un rempoissonnement conséquent ! L'AAPPMA a réalisé au mois de novembre dernier un rempoissonnement important afin de satisfaire à la pression de pêche sur nos plans d'eau. Comme chaque année, des gardons, des tanches avec plusieurs classes d'âge ont été déversés. En ce qui concerne les carnassiers, de très beaux brochets et surtout de magnifiques sandres ont également été déversés dans chaque plan d'eau. Cerise sur le gâteau, 50 kg de très grosses brèmes à nouveau en janvier dernier ! De quoi satisfaire les pêcheurs pour toutes les pêches. Pour rappel, une très belle population de carpes est également présente dans nos plans d'eau...



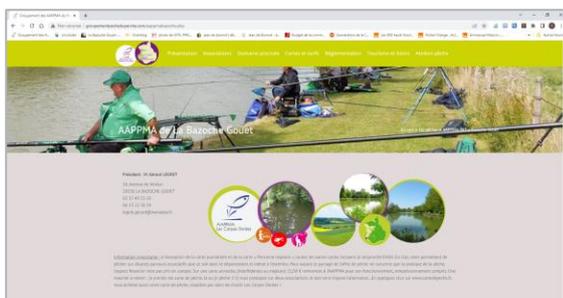
LE GROUPEMENT DES AAPPMA DU PAYS PERCHE



L'Assemblée Générale du Groupement a eu lieu le 19 mars 2023. Comme chaque année à cette occasion, nous avons pu faire le bilan de l'année écoulée, d'évoquer la vie associative, ses difficultés, mais aussi de prendre acte pour l'année écoulée de la bonne tenue de nos effectifs après deux années très difficiles à cause de la crise sanitaire.

Le site internet

www.groupementpecheduperche.com



Ne vous privez pas de le consulter et de le faire connaître...

LES HEBERGEMENTS LABELISES



Le département compte aujourd'hui de nombreux hébergements « Qualifiés Pêche », Sur notre territoire, les hébergements concernés sont les suivants : 🌿🌿🌿

❖ **Gîte indépendant (6 personnes)**

Marie-Claire et Joël Ferré
La Durandière
28330 La Bazoche-Gouet

❖ **Gîte indépendant (2 personnes)**

Mireille et Daniel Aubry
28, rue de la Guinette
28330 La Bazoche-Gouet

❖ **Gîte de groupe (26 personnes)**

Mairie de La Bazoche-Gouet
Place du Marché
28330 La Bazoche-Gouet

❖ **Gîte indépendant (4 personnes)**

Dominique et Michel Krecke
Le Presbytère
28330 Soizé

❖ **Gîte indépendant (6 personnes)**

Anne-Marie et Claude Cochereau
La Cheminée
28330 Authon du Perche

❖ **Gîte indépendant (2 personnes)**

Catherine Galais
Les Terres Douces
28330 St-Bomer

LA PÊCHE EST EN LIGNE



En quelques clics, vous le savez, vous pouvez désormais acheter votre carte de pêche vous-même sur internet ou chez nos dépositaires. Aujourd'hui, la totalité de nos cartes sont vendues par nos dépositaires sur www.cartedepeche.fr.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour les remercier chaleureusement pour leur investissement dans ce domaine.

L'A.A.P.P.M.A. compte à ce jour cinq dépositaires :

- ❖ **L'Espace Emeraude**
23, route d'Authon du Perche
LA BAZOCHE-GOUET
- ❖ **Le BarBaz – Bar - Tabac**
12, rue du Général Leclerc
LA BAZOCHE-GOUET
- ❖ **Le Café du Marché**
Place de la Mairie
LA BAZOCHE-GOUET
- ❖ **Camping Municipal**
La Rivière
Ouvert du 08 Avril au 08 Octobre
- ❖ **L'Épicerie du village**
CHAPELLE-ROYALE

Je ne souhaite pas être trop long dans ce rapport moral, je pense vous avoir dit l'essentiel, d'autres sujets seront abordés par nos intervenants, nos invités, sans oublier bien sûr nos amis les pêcheurs.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les pêcheurs qui ont pris leur carte à l'association, et qui chaque année nous font confiance. Au sein de mes activités, le

monde de la pêche et la gestion de l'A.A.P.P.M.A représentent une part importante, vous le savez. J'essaie de n'oublier personne, je suis à votre écoute toute l'année.



Je vous espère nombreux sur nos parcours, et je vous souhaite de prendre quelques jolies prises sur nos parcours de pêche.

Merci encore de votre attention ■



Bonnes résolutions



Je deviens bénévole
dans mon association
locale de pêche



Contactez-nous : **AAPPMA Les Carpes Dorées**

<http://www.groupelementpecheduperche.com>

<http://www.peche28.fr/3087-la-bazoche-gouet.htm>



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
LES CARPES DORÉES





RAPPELS

Nouveauté réglementaire 2020

Fenêtre de capture **BROCHET**



APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE DES EAUX LIBRES SUR LES PLANS D'EAU « G.LECOMTE » ET LE PLAN D'EAU DU VIEUX MOULIN.

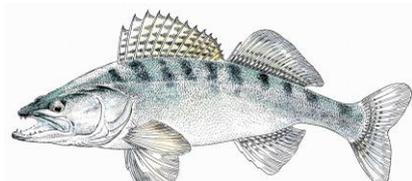
RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE DU BROCHET DANS CES PLANS D'EAU

Sa pêche est permise du 1^{er} au 29 janvier 2023 (fermeture du brochet)

Ouverture du brochet : du 29 avril 2023 au 31 décembre 2023

Par ailleurs seuls les brochets dont la longueur est comprise entre 60 et 80 cm pourront être conservés.

Arrêté préfectoral n° ddt – sgreb –pn 021 -039



Depuis 2020, l'ouverture de la pêche du sandre est décalée au premier samedi de juin. Sa pêche est permise du 1^{er} au 29 janvier 2023 et du 3 juin au 31 décembre 2023.

LES PLANS D'EAU « G. LECOMTE N° 1 ET 2 » ET CELUI DU VIEUX MOULIN SONT OUVERTS TOUTE L'ANNEE.

Voir le règlement intérieur sur les panneaux d'affichage

TARIFS CARTES DE PECHE 2023

Cartes		Tarifs 2023		
Carte Personne majeure interfédérale	Carte annuelle « personne majeure » avec « vignette EHGO » incluse. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte donnant accès aux 74 départements de l'EHGO et du CHI, et 17 de l'URNE. Tarif unique au sein de l'EHGO	CPMA	FNPF	28.40 €
			Agence de l'eau	8.80 €
		FDAAPPMA	Cotisation	21.80 €
		AAPPMA	Cotisation	21.00 €
		EHGO	Vignette	25.00 €
		TOTAL	Imposé EHGO	105.00 €
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.	CPMA	FNPF	28.40 €
			Agence de l'eau	8.80 €
		FDAAPPMA	Cotisation	21.80 €
		AAPPMA	Cotisation	21.00 €
		TOTAL	Proposition FD/EHGO	80.00 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	3.20 €
			Agence de l'eau	0.00 €
		FDAAPPMA	Cotisation	9.30 €
		AAPPMA	Cotisation	9.50 €
		TOTAL	Proposition FD/EHGO	22.00 €
Carte Découverte	Carte annuelle « Découverte » Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche, une seule ligne Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	1.00 €
			Agence de l'eau	0.00 €
		FDAAPPMA	Cotisation	3.00 €
		AAPPMA	Cotisation	3.00 €
		TOTAL	Imposé FNPF	7.00 €
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément le jour de validité.	CPMA	FNPF	3.40 €
			Agence de l'eau	1.00 €
		FDAAPPMA	Cotisation	2.60 €
		AAPPMA	Cotisation	5.00 €
		TOTAL	Proposition FD/AR/EHGO	12.00 €
Carte Hebdomadaire	Validité 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	9.70 €
			Agence de l'eau	3.80 €
		FDAAPPMA	Cotisation	10.50 €
		AAPPMA	Cotisation	10.00 €
		TOTAL	Imposé FNPF	34.00 €
Carte « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche, une seule ligne. Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	6.40 €
			Agence de l'eau	8.80 €
		FDAAPPMA	Cotisation	10.40 €
		AAPPMA	Cotisation	10.40 €
		TOTAL	Imposé FNPF	36.00 €
Vignette EHGO	Vignette donnant accès aux 74 départements de l'EHGO et du CHI et 17 de l'URNE Uniquement pour les détenteurs d'une simple carte « Personne majeure » n'ayant pas fait le choix de la carte majeure interfédérale au départ. Tarif unique au sein de l'EHGO	EHGO	Vignette	40.00 €
		TOTAL	Imposé EHGO	40.00 €

Informations complémentaires...

⇒ Achat de votre carte de pêche sur Internet
www.cartedepeche.fr

Ou auprès des dépositaires d'Eure et Loir

⇒ En cas de perte de la carte de pêche, possibilité de réimpression auprès de son dépositaire ou de la Fédération départementale, sans frais supplémentaire.

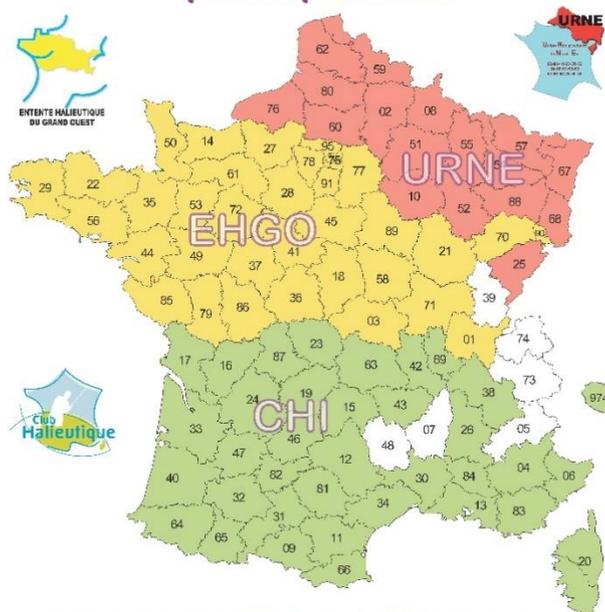
⇒ Les cartes « Personne mineure », « découverte », « découverte femme » et « hebdomadaire » bénéficient gratuitement de la réciprocité EHGO, CHI et URNE

⇒ Accès aux 17 départements du Groupement de l'URNE (Union Réciprocitaire du Nord-Est)
Les pêcheurs détenteurs de la carte Interfédérale ou de la vignette EHGO à 35 € pourront, sans supplément, s'adonner à leur loisir dans les 17 départements (*) qui la composent (au sein de leurs associations réciprocitaires).

(*) 02 Aisne, 08 Ardennes, 10 Aube, 25 Doubs, 51 Marne, 52 Haute Marne, 54 Meurthe et Moselle, 55 Meuse, 57 Moselle, 59 Nord, 60 Oise, 62 Pas de Calais, 67 Bas Rhin, 68 Haut Rhin, 76 Seine Maritime, 80 Somme, 88 Vosges.



Avec la carte de pêche InterFédérale 2023, pêchez plus loin...



La carte de pêche InterFédérale à 105 € permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE





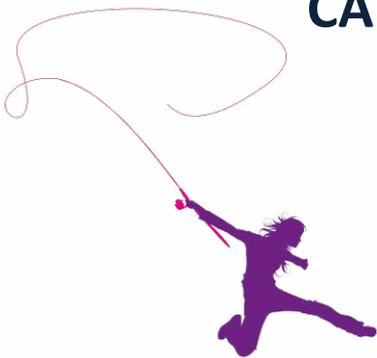
ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
LES CARPES DORÉES



MANIFESTATIONS PREVUES POUR 2023

15 JANVIER	❖ SUPER LOTO A LA BAZOCHE-GOUET
19 FEVRIER	❖ SUPER LOTO A LA BAZOCHE-GOUET
04 MARS	❖ REMPOISSONNEMENT EN TRUITES FARIO (rivière)
11 MARS	❖ OUVERTURE GENERALE DE LA TRUITE FARIO
11 MARS	❖ CAPTURE DU BROCHET en 1 ^{ère} catégorie (réglementation spécifique)
02 AVRIL	❖ ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DE L'A.A.P.P.M.A.
07 AVRIL	❖ REMPOISSONNEMENT EN TRUITES FARIO (rivière)
29 AVRIL	❖ OUVERTURE DU BROCHET en 2 ^{ème} catégorie
NON FIXE	❖ REMPOISSONNEMENT EN TRUITES FARIO (rivière)
03 JUIN	❖ CONCOURS ENFANTS (à confirmer)
04 JUIN	❖ LACHER DE TRUITES AU PLAN D'EAU DU VIEUX MOULIN (à confirmer)
24 JUIN	❖ CONCOURS DE PÊCHE (Groupement des AAPPMA du Pays Perche)
01 JUILLET	❖ CONCOURS DE PÊCHE CD 28 PLANS D'EAU DE LA BAZOCHE-GOUET
18 SEPTEMBRE	❖ FERMETURE DE LA TRUITE FARIO
18 SEPTEMBRE	❖ FERMETURE DU BROCHET en 1 ^{ère} catégorie
15 OCTOBRE	❖ SUPER LOTO A LA BAZOCHE-GOUET
10 DECEMBRE	❖ SUPER LOTO A LA BAZOCHE-GOUET
POUR INFO	❖ LES JOURS INDIQUES SONT INCLUS

CALENDRIER DES CONCOURS 2023



SOUS TOUTES RESERVES...

DATE	LIEU	ORGANISATEUR
04 JUIN	CHAPELLE-ROYALE	AAPPMA – FÊTE DE LA PÊCHE
24 JUIN	BROU	GROUPEMENT DU PAYS PERCHE
01 JUILLET	LA BAZOCHE-GOUE	AAPPMA
16 SEPTEMBRE	BROU	AAPPMA DE BROU
24 SEPTEMBRE	MARGON	AAPPMA LA NOGENTAISE



A.A.P.M.A. LES CARPES DOREES – Membre de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Eure et Loir

Etablissement reconnu d'utilité publique pour la mise en valeur du domaine piscicole

Association agréée de protection de l'environnement

Membre du Groupement des AAPPMA du Pays Perche

